

PROJET DE RECONSTRUCTION DU CENTRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS À ROMAINVILLE / BOBIGNY

**Réunion publique d'ouverture
de la concertation préalable
SÉANCE PLÉNIÈRE**

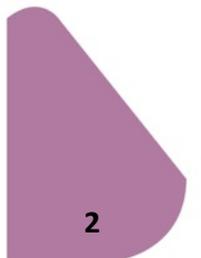
*Mercredi 5 juillet 2017
Palais des Fêtes de Romainville*



Mot d'accueil

Corinne Valls

Maire de Romainville,
Vice-présidente du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis,
Vice-présidente du Syctom

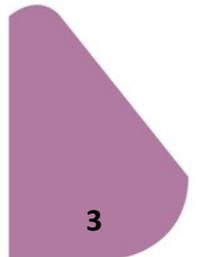




Mot d'introduction

Hervé Marseille

Vice-président du Sénat,
Sénateur des Hauts de Seine,
Maire de Meudon,
Président du Sycotom





Présentation du rôle du garant et de la CNDP*

Jacques Roudier

Garant de la concertation préalable sur ce projet

** Commission Nationale du Débat Public*



Le garant de la concertation

Jacques Roudier

Le garant de la concertation

- Il est **nommé par la CNDP**, sur demande du maître d'ouvrage, responsable de la concertation
- Il est **indépendant vis-à-vis** du maître d'ouvrage
- Il est **neutre et impartial** : il ne prend pas partie sur le fond du projet

Les missions du garant

- Veiller à ce que la concertation se déroule dans le respect des valeurs du débat public portées par la CNDP :
 - **transparence** : une information complète et fidèle ; des réponses aux questions
 - **égalité de traitement** entre intervenants
 - **argumentation des positions** et des opinions
 - **respect mutuel** entre participants
- Etre, si besoin, un « **recours** » pour les participants ou un « **aiguillon** » vis-à-vis du maître d'ouvrage
- **Rendre compte à la CNDP** du déroulement de la concertation

Merci de votre attention et à votre disposition pour des
questions

garant.romainville@gmail.com



Présentation du Syctom

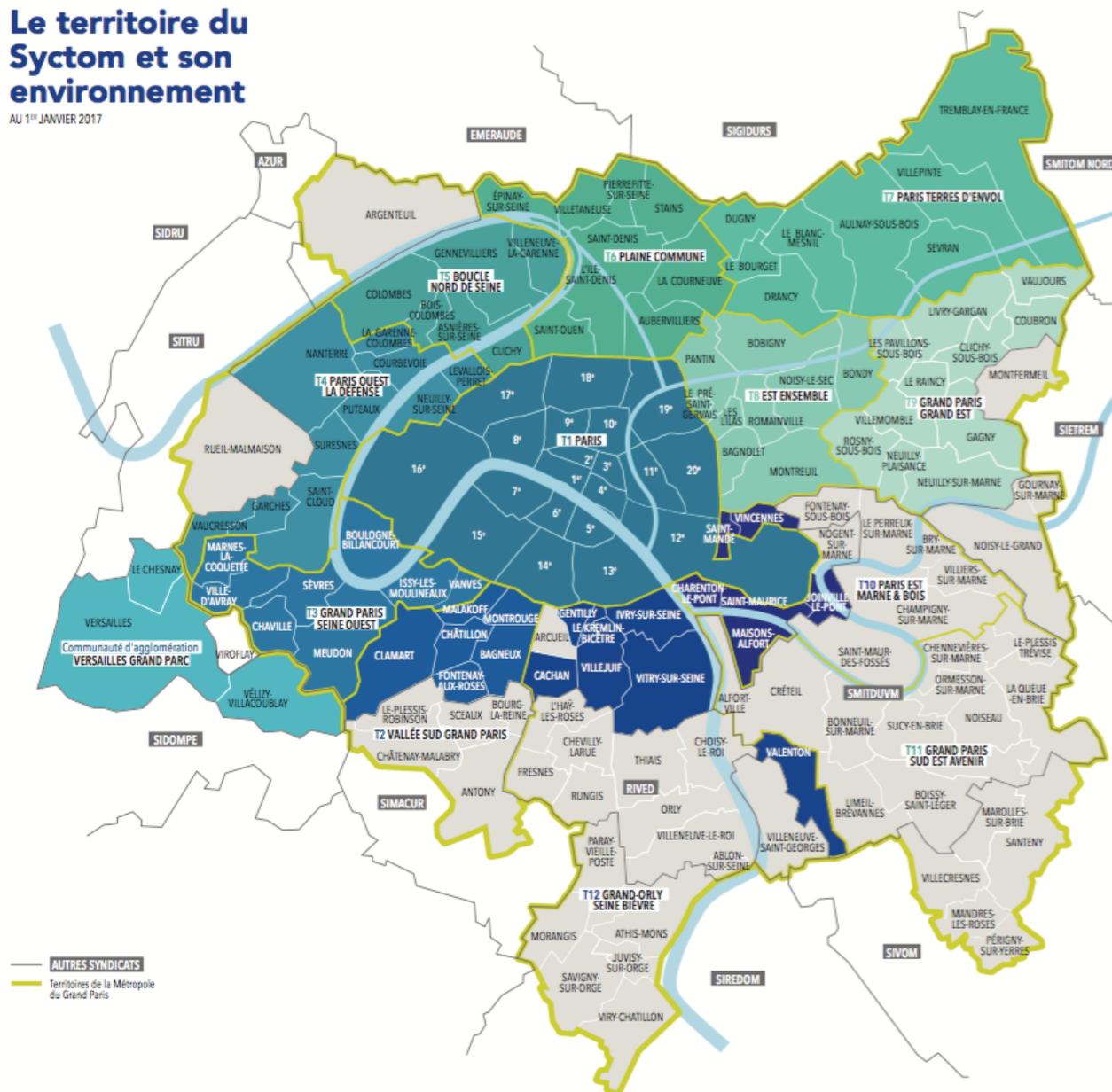
Martial Lorenzo

Directeur général des services du Syctom

Le territoire du Syctom

Le territoire du Syctom et son environnement

AU 1^{ER} JANVIER 2017



Un service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers

Un territoire urbain dense

11 territoires de la Métropole du Grand Paris et 1 Communauté d'Agglomération hors Métropole

84 communes
5,8 millions d'habitants

2,3 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés traités en 2016

Les installations du Sycotom



**10 unités de traitement
et 1 réseau de 31 déchèteries**



3 UNITÉS DE VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE



6 CENTRES DE TRI



1 CENTRE DE
TRANSFERT



31 DÉCHÈTERIES

Les quantités de déchets traités

1,9 M

DE TONNES D'ORDURES MÉNAGÈRES

résiduelles traitées dans les centres d'incinération avec valorisation énergétique du Sycotom ou extérieurs à son territoire (96%) ou à défaut, par manque de capacité, en décharge (4%)

180 000



TONNES DE COLLECTES
SÉLECTIVES multimatériaux
traitées dans les centres de tri

214 000

TONNES D'OBJETS ENCOMBRANTS

traitées dans les centres de tri d'encombrants



1 000
tonnes de biodéchets
traitées



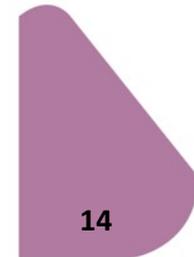
Temps d'échanges



Présentation de la concertation préalable et de son calendrier

Martial Lorenzo

Directeur général des services du Sycotm



Les objectifs de la concertation

La **concertation préalable** permet d'associer le public à l'élaboration d'un projet, en amont de sa phase de conception.

- **Inform**er le **public** sur le projet et la démarche de concertation
- **Organiser le partage d'informations** et **l'écoute des avis exprimés**
- **Recueillir des propositions** tout au long du processus d'études, et disposer de connaissances concrètes permettant d'enrichir l'élaboration du projet
- **Eclairer le Comité syndical du Sycdom** sur les décisions à prendre sur le programme du projet
- **Faire connaître les décisions prises** sur le projet afin de favoriser la participation des acteurs et du public

Le calendrier prévisionnel



Le Comité de suivi du projet

- L'**instance de pilotage** de la concertation sur ce projet
- Installé en **avril 2017** pour l'intégralité de la durée du projet
- Composé de **24 membres** : élus des territoires du bassin versant du site, services de l'Etat, associations, représentants de l'exploitant, institutions partenaires et représentants du Sycotom
- Les **séances** du Comité de suivi : restituer et établir des conclusions des différents temps de concertation

La Charte de la concertation



La Charte de la concertation présente les **engagements collectifs** auxquels **souscrivent les participants** à la démarche de concertation préalable sur le projet de futur centre de traitement des déchets ménagers à Romainville/Bobigny.

→ Ce document vise à garantir l'information et la participation du public.

Les outils pour contribuer et s'informer

1. Le dossier de concertation



- **Présentation du projet et de la concertation**
- Version longue : 68 pages
- Synthèse : 16 pages
- **Consultables** sur le site internet du projet, au siège du Syctom, au siège d'Est Ensemble et dans les 27 mairies des communes dont les déchets seront réceptionnés par la future installation



Les outils pour contribuer et s'informer

2. Le site internet du projet :

www.projet-romainville-bobigny.syctom.fr

- **Information** sur le projet et la concertation préalable
- **Contribution** :
 - **Tout habitant peut contribuer en ligne, sans format particulier**
 - Les acteurs peuvent déposer un cahier d'acteurs, répondant à un format précis
- Dépôt de **questions**, avec publication d'une **réponse** dans les meilleurs délais
- Disponibles en ligne : **documents d'information** (dossier de concertation, lettre d'information, compte-rendu, etc.)



Les outils pour contribuer et s'informer

3. La lettre d'information (version papier et numérique)

syctom
Experte
et spécialiste
des déchets
ménagers

Lettre d'information
NUMÉRO 1 / JUILLET 2017

PROJET DE RECONSTRUCTION DU CENTRE DE TRAITEMENT
DES DÉCHETS MÉNAGERS À ROMAINVILLE / BOBIGNY

**CONSTRUISONS ENSEMBLE LE PROJET
DE FUTUR CENTRE À ROMAINVILLE/BOBIGNY**

Faisant suite à l'information du public, amorcée le 19 juin 2017, la concertation préalable autour du projet de futur centre du Syctom à Romainville/Bobigny, site historique de gestion des déchets ménagers de la métropole francilienne, s'ouvre le 5 juillet 2017.

Cette concertation marque une nouvelle étape dans le projet : en effet, une réflexion sur l'avenir de cette installation est menée depuis 2016, en lien direct avec les acteurs du territoire. Aujourd'hui, cette réflexion s'ouvre aux acteurs et au public concerné, afin de recueillir leurs positions, avis, questions et propositions sur le projet.

L'objectif du projet est de reconstruire le centre existant, à l'horizon 2023, et de prendre en compte la nouvelle réglementation en vigueur en termes de gestion des déchets. L'ambition est de faire du centre de Romainville/Bobigny un site exemplaire, tant sur le plan environnemental que socioéconomique (choix des procédés techniques, intégration architecturale et paysagère, gestion des impacts, meilleures conditions de travail, etc).

Les acteurs locaux ont exprimé leurs attentes sur ce projet, ainsi que sur les solutions techniques envisagées qui feront l'objet de cette concertation préalable.

Nous sommes convaincus qu'un dialogue sincère sur les enjeux du projet et les besoins auxquels il doit répondre aboutira à la conception d'une installation respectueuse de son environnement et du cadre de vie des populations qui l'habitent, au bénéfice de l'ensemble du territoire. Aussi, nous invitons chacun à participer à cette concertation préalable.

HERVÉ MARSEILLE
Vice-Président du Sénat,
Sénateur-Maire de Meudon,
Président du Syctom

RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE AVEC EXPOSITION
le mercredi 5 juillet 2017

Ouverte à tous, rendez-vous à la réunion publique d'ouverture de la concertation préalable, qui aura lieu le 5 juillet, de 19h à 21h, au Palais des Fêtes à Romainville. Elle sera précédée par une exposition ouverte à tous elle aussi, de 16h à 19h.

Suite page 4

Pour vous informer et contribuer, rendez-vous sur le site internet du projet :
www.projet-romainville-bobigny.syctom.fr

- 65 000 exemplaires distribués en **boîte aux lettres** à Romainville, Bobigny, Noisy-Le-Sec et Pantin
- 27 000 exemplaires mis à disposition dans les **27 mairies** du bassin versant du futur centre

Pour recevoir la version numérique :
inscription sur le site internet du projet
www.projet-romainville-bobigny.fr

Les outils pour contribuer et s'informer

4. L'exposition itinérante



- Entre le **9 septembre** et le **21 octobre 2017**
- A **Romainville, Bobigny, Noisy-Le-Sec et Pantin**

2 étapes sur l'eau :

- 2 animations à bord d'une **péniche** le long du Canal de l'Ourcq sont prévues **les samedis 23 septembre** et **14 octobre**
- Boucle au départ au Parc départemental de la Bergère faisant un arrêt au Parc de la Villette et à Pantin

Les outils pour contribuer et s'informer

4. L'exposition itinérante (dates et lieux prévisionnels)

Etape	Date	Événement / animation	Lieu(x)
0	Mercredi 5 juillet	Réunion publique	Romainville
1	Samedi 9 septembre	Forums des Associations	Bobigny
2			Noisy-le-Sec
3	Dimanche 17 septembre	Marchés	Romainville (Marché du Centre)
4			Bobigny (Marché Edouard Vaillant)
5	Samedi 23 septembre	Promenade sur le Canal de l'Ourcq - PENICHE	Canal de l'Ourcq : Bobigny, Pantin, 19ème
6	Vendredi 29 septembre	Sensibilisation à proximité du siège d'Est Ensemble	Romainville
7	Samedi 7 octobre	Portes ouvertes du site	Romainville
8	Samedi 14 octobre	Promenade sur le Canal de l'Ourcq - PENICHE	Canal de l'Ourcq : Bobigny, Pantin, 19ème

Les ateliers thématiques de septembre et octobre

- **Le calendrier**
 - **Atelier n°1** : Jeudi 21 septembre – **Gisement à réceptionner à Romainville à l’horizon 2023 et 2030**
 - **Atelier n°2** : Jeudi 28 septembre – **Economie circulaire, réemploi, valorisation matière et valorisation organique des biodéchets**
 - **Atelier n°3** : Jeudi 12 octobre – **Solutions techniques envisagées pour la gestion des ordures ménagères résiduelles**
 - **Atelier n°4** : Jeudi 18 octobre - **Intégration urbaine et logistique fluviale**
 - ✓ Tous les ateliers auront lieu à partir de **18h00** dans les locaux d’Est Ensemble à Romainville

Les ateliers thématiques de septembre et octobre

- Travail sur la base des **sources techniques et documentaires** (études, fiches thématiques, supports de la concertation), de **l'intervention des experts** et de la **contribution des participants**
- **Temps d'échanges** entre le Sycotom, les acteurs et public concernés et des experts invités
- Les échanges pourront servir à **enrichir l'information du public et à nourrir la réflexion** du Sycotom sur le programme de la future installation
- Mise en ligne de **fiches techniques thématiques** avant chaque atelier

Les ateliers thématiques de septembre et octobre

- **Les modalités de participation**
 - Participation sur inscription
 - Les inscriptions aux ateliers seront ouvertes le 28 août 2017, via l'adresse e-mail de contact dédié au projet : projet-romainville-bobigny@sycdom-paris.fr
 - Environ 30 places sont disponibles par atelier (porteur de projet et ses conseils non inclus)
 - La priorité sera donnée aux participants ayant adressé une **contribution** lors de leur inscription, en raison du nombre de places disponibles
 - Les contributions porteront sur le thème de l'atelier.

La phase de clôture de la concertation préalable

- Mardi 7 novembre : **Réunion publique de clôture** à Bobigny
- Vendredi 10 novembre : **clôture des contributions**
- Mardi 28 novembre : **remise du bilan** de la concertation à la CNDP
- Mercredi 6 décembre : **présentation du bilan** de la concertation à la CNDP

- **Objectif : choix sur le programme de la future installation par le Comité syndical du Sycotom fin 2017**



Temps d'échanges



Présentation du site dans sa configuration actuelle

Catherine Boux

Directrice générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets du Sycotm

Présentation du site actuel

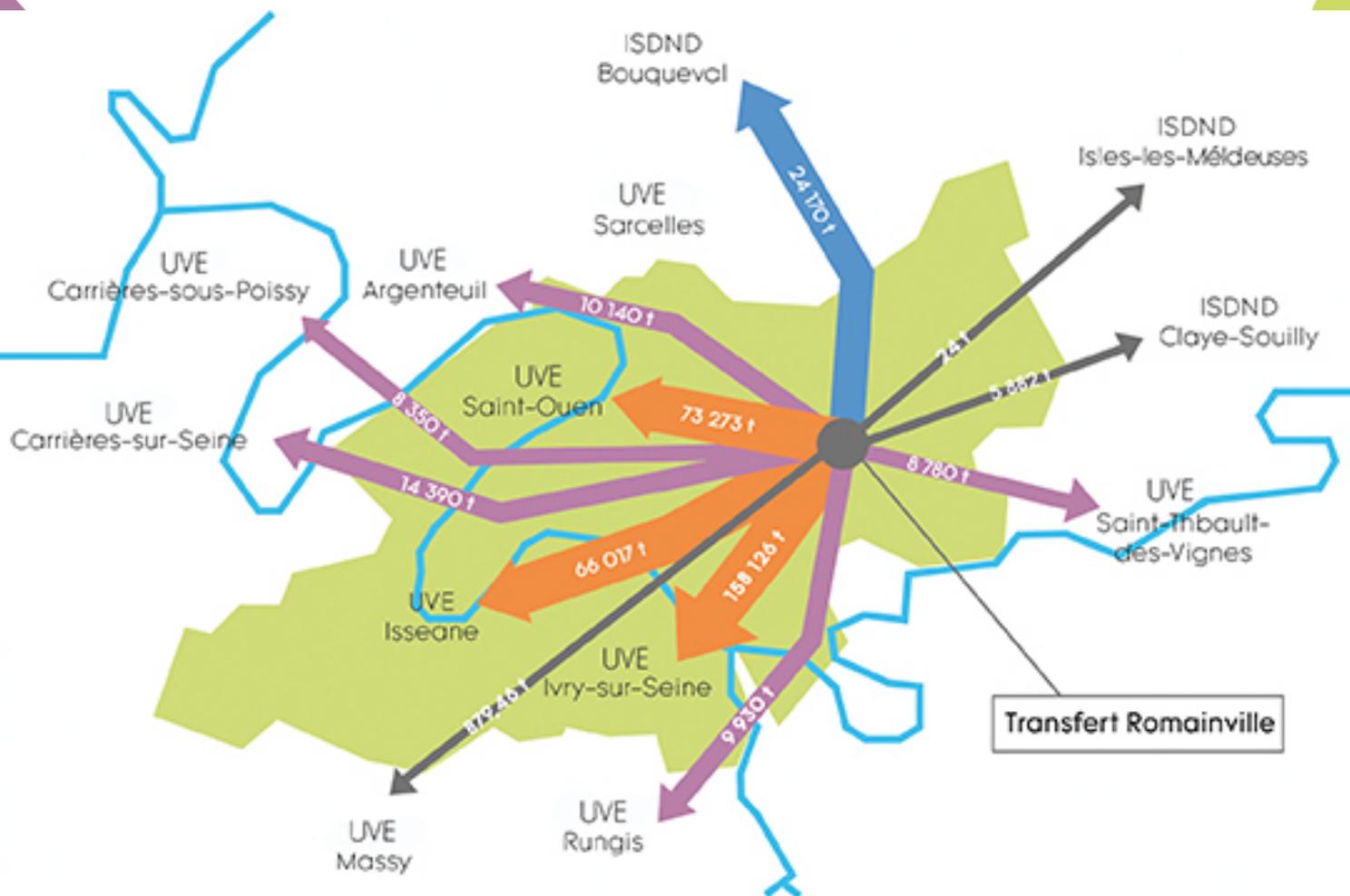
Un centre de tri des collectes sélectives multimatériaux :
capacité de réception annuelle de **45 000 tonnes** (42 600 tonnes collectées en 2016)

Un centre de transfert des ordures ménagères résiduelles (OMR) : capacité de réception annuelle de **400 000 tonnes** (373 000 tonnes réceptionnées en 2016, ainsi que 6 300 tonnes de refus de tri de collectes sélectives issus du centre de tri)

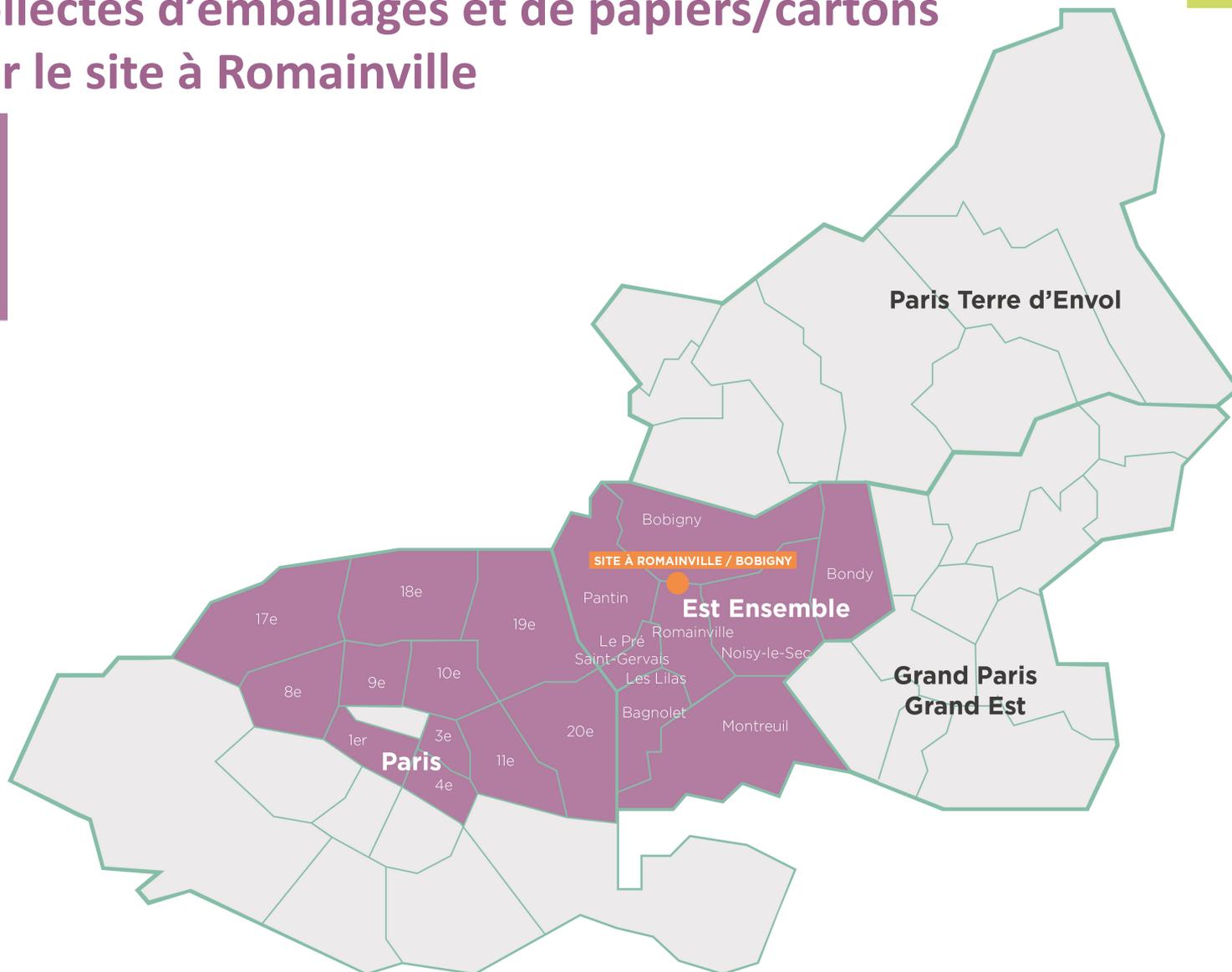


Une déchèterie : **6 900 tonnes** de déchets collectés en 2016

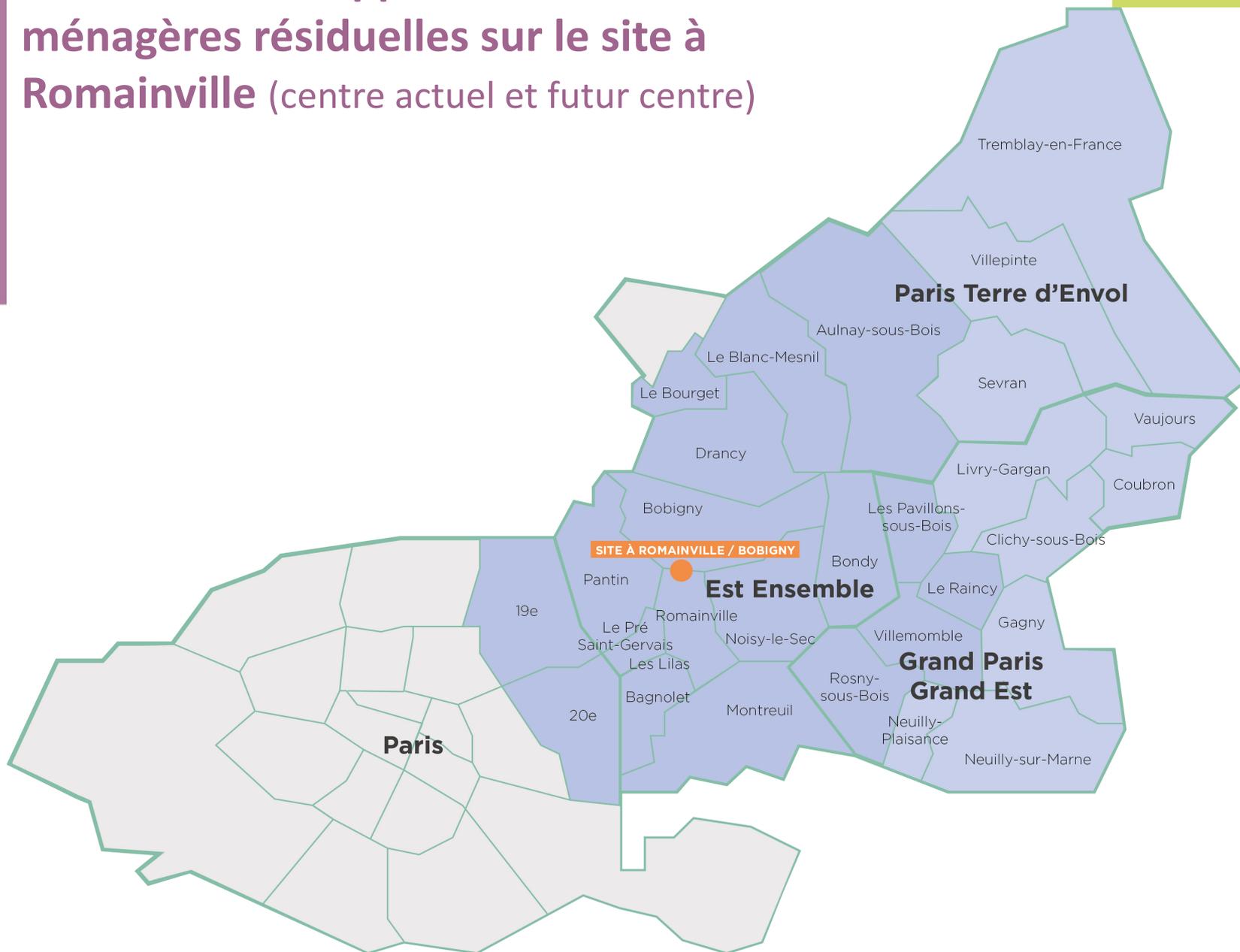
Le lien entre le site actuel, les installations du Syctom et d'autres installations



Les communes apportant aujourd'hui leurs collectes d'emballages et de papiers/cartons sur le site à Romainville



Les communes apportant leurs ordures ménagères résiduelles sur le site à Romainville (centre actuel et futur centre)





Présentation du projet et de son calendrier

Pierre Hirtzberger

Directeur général des services techniques du Sycotom

Constat et objectifs

Constat : Nécessité de réhabiliter l'installation actuelle, en partie vieillissante, afin de répondre aux objectifs suivants:

❖ RÉPONDRE AUX BESOINS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DU QUART NORD-EST FRANCILIEN

- Doter le territoire d'une **installation de proximité**,
- Réduire l'**impact écologique**, avoir recours à des transports alternatifs par voie d'eau
- S'inscrire dans une **logique d'économie circulaire, de ré-emploi, de valorisation**
- Répondre éventuellement à un besoin énergétique local

❖ INSCRIRE LE PROJET DANS L'EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION

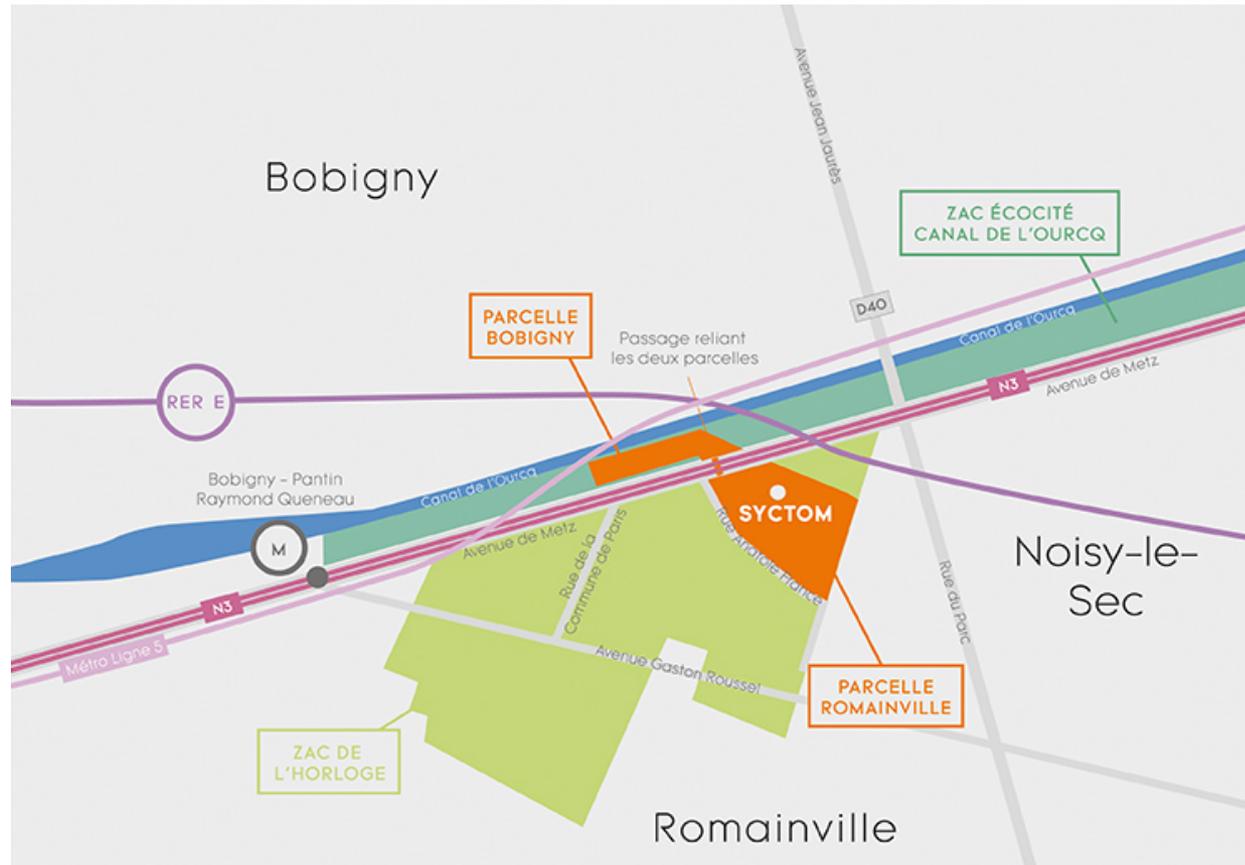
En complément du cadre fixé par le **PREDMA**, s'inscrire dans les objectifs de la **loi TECV du 17 août 2015** :

- diminution de 50% du volume des déchets mis en décharge à l'horizon 2025
- mise en œuvre d'une meilleure valorisation des **emballages**
- généralisation du tri à la source des **biodéchets**

❖ ASSURER L'INTEGRATION URBAINE ET ARCHITECTURALE DU CENTRE DANS UN ENVIRONNEMENT EN MUTATION

Les caractéristiques essentielles

Une implantation à **Romainville** et à **Bobigny**



Les caractéristiques essentielles

Tenir compte de l'environnement du site :
traitement architectural et urbain de qualité

*Exemple d'intégration urbaine
le centre d'Isséane*



Les caractéristiques essentielles

Protection de l'environnement et maîtrise des nuisances

- Modification envisagée des accès au site (accès direct par l'ex-RN3 à l'étude) de façon à **éviter la circulation des camions au niveau du réseau local** (voies communales) et **participer à diminuer la congestion urbaine**
- **Recours au transport alternatif par voie d'eau**
 - **1 péniche = 12 à 13 camions évités sur les routes**
 - En fonction des solutions techniques : 4 à 7 péniches par jour de flux sortant du site
- **Mesures prises en termes de conception des installations**
 - pour la **maîtrise des impacts** liés au bruit et aux odeurs,
 - pour la **gestion de l'eau** (récupération et recyclage des eaux de pluie),
 - pour la **maîtrise du risque incendie**
- **Réflexion pour répondre au défi de l'usine en ville** : intégration urbaine et paysagère, restauration de la **biodiversité** sur site, réflexion sur la **mixité des usages** en bordure du canal



Les caractéristiques essentielles

Les procédés par type de flux réceptionnés

- **Extension** des capacités de tri des **collectes sélectives multimatériaux**.
- S'inscrire dans un processus d'**économie circulaire** :
 - Maintien de l'activité de **déchèterie**
 - Création d'une **ressourcerie** / atelier de réparation
 - **Accueil, préparation et transfert des biodéchets**. Possibilité de **composter une partie du gisement sur site**.
- **3 solutions envisagées pour les OMR** :
 - 1. Réception et transfert** des OMR en continu par la voie fluviale
 - 2. Préparation, conditionnement et constitution** d'un stock tampon puis **transfert** par voie fluviale
 - 3. Production de CSR et implantation d'une chaufferie CSR** sur site pour couvrir partiellement les besoins énergétiques locaux, en appoint d'une future géothermie à l'étude

L'évolution des tonnages réceptionnés

	Capacité de l'installation actuelle	Capacité de la future installation
Ordures ménagères résiduelles	400 000 tonnes 373 000 tonnes en 2016	250 à 350 000 tonnes
Collectes sélectives multimatériaux	45 000 tonnes 42 600 tonnes en 2016	60 000 tonnes
Biodéchets	-	30 à 40 000 tonnes
Apports volontaires en déchèterie	6 900 tonnes en 2016	15 à 20 000 tonnes



RÉCEPTION



TRI
séparation
des matériaux



CONDITIONNEMENT
Mise en balles
des produits triés

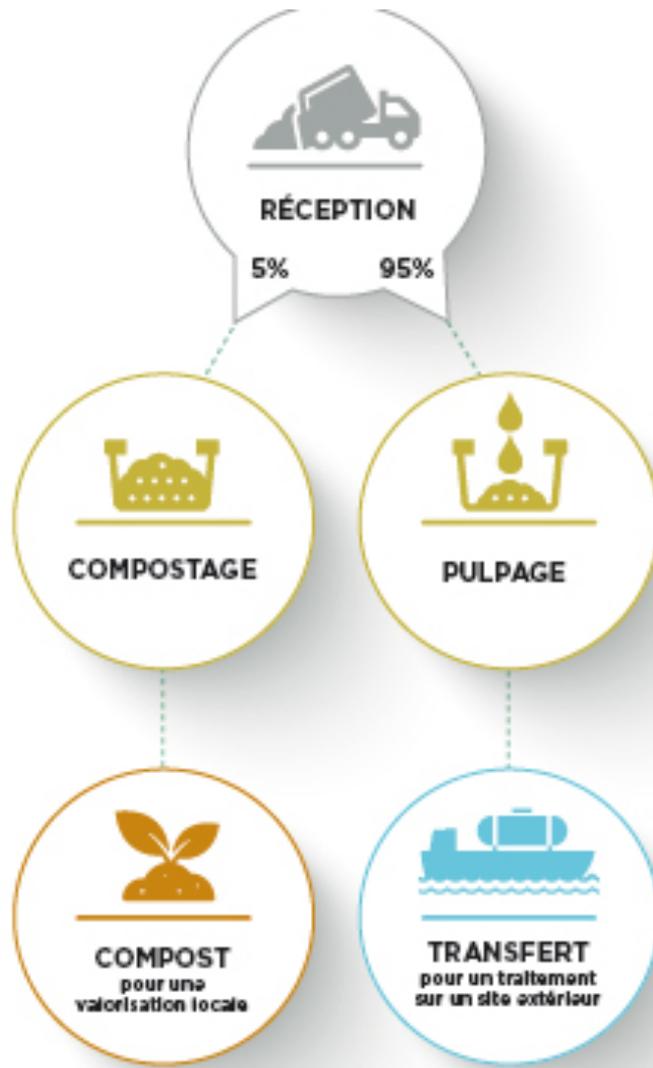


TRANSFERT
vers les filières de
valorisation (notamment
par voie fluviale)

Collectes sélectives multimatériaux



Biodéchets





**BOIS FERRAILLES
TOUT VENANT
GRAVATS...**



TRI
en fonction des
types de matériaux



TRANSFERT
vers les filières
de valorisation

Reconstruction de la déchèterie





**ENCOMBRANTS
OBJETS
RÉEMPLOYABLES**



DÉPÔTS



RÉPARATION



**TRANSFERT
vers magasins
de vente**

Création d'une ressourcerie



Solution n°1 pour les ordures ménagères résiduelles

- Pas de traitement sur site
- Pas de valorisation matière

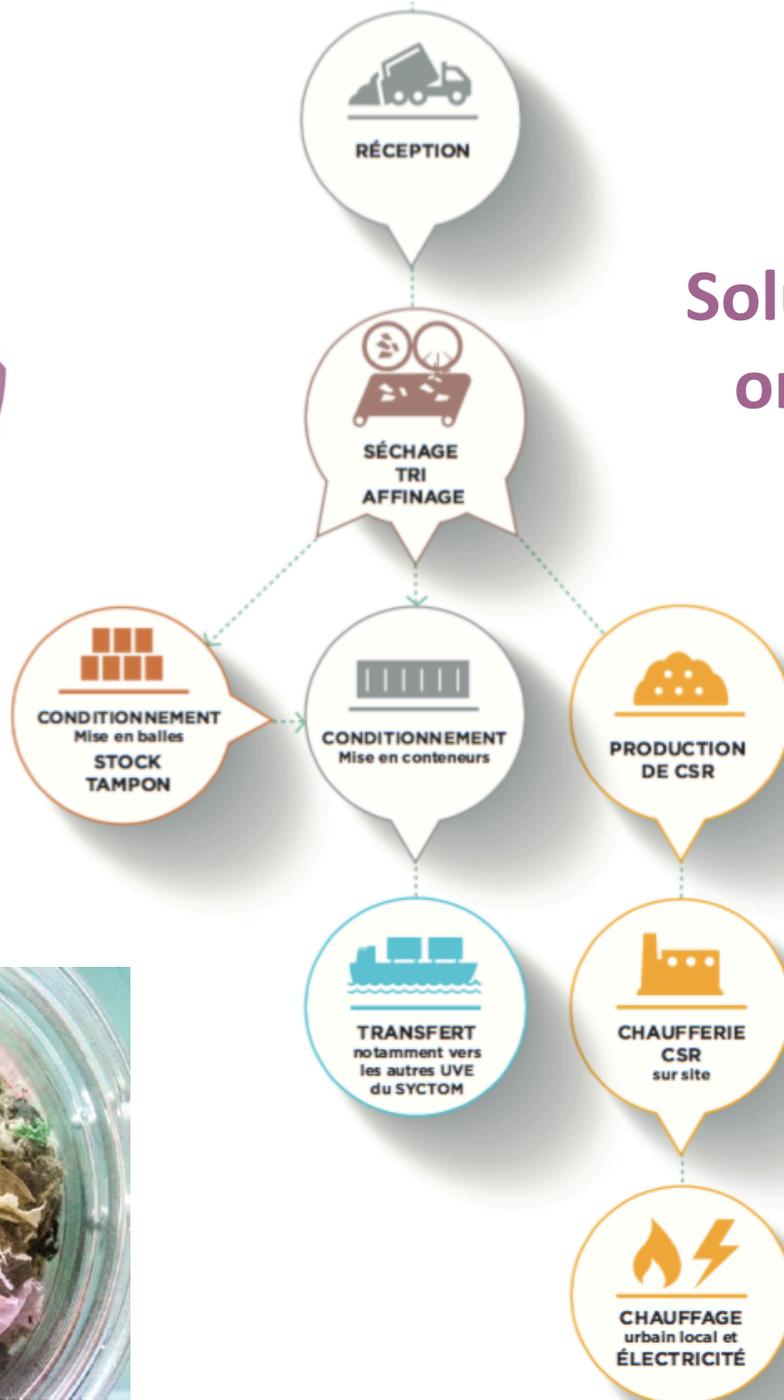




Solution n°2 pour les ordures ménagères résiduelles

- Pas de traitement sur site
- Valorisation matière (extraction des métaux ferreux)

Solution n°3 pour les ordures ménagères résiduelles



- Traitement sur site d'une partie du gisement
- Valorisation matière et valorisation énergétique



Estimation des coûts et des emplois

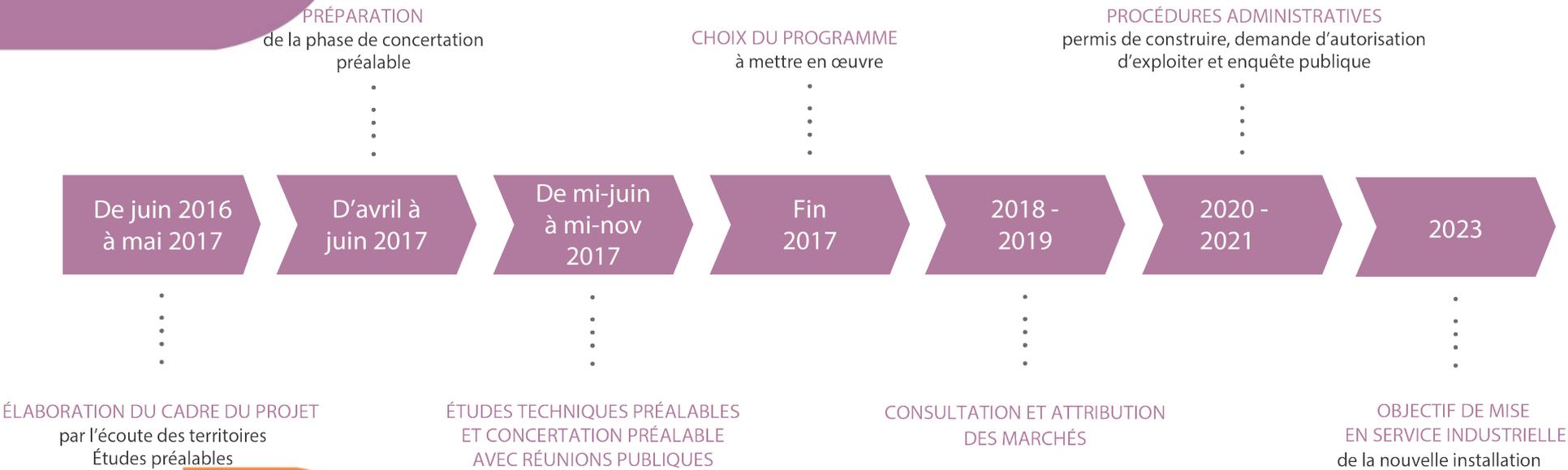
En fonction du programme retenu:

→ **entre 250 et 350 millions d'euros** pour l'ensemble de l'opération (bâtiments, infrastructures et procédés de traitement inclus)

→ **entre 159 et 189 emplois** envisagés (119 emplois actuellement)

- Opération intégrant la solution n°1 :
250 à 270 millions d'euros
159 emplois
- Opération intégrant la solution n°2 :
260 à 290 millions d'euros
164 emplois
- Opération intégrant la solution n°3 :
300 à 350 millions d'euros
189 emplois

Le planning prévisionnel du projet





Temps d'échanges



Merci de votre participation

Pour vous informer et participer, rendez-vous sur le site internet du projet :

www.projet-romainville-bobigny.syctom.fr



BIBLIOTHEQUE

Les installations du Sycotom

Les installations de traitement de déchets du Sycotom

Février 2016

Centres existants

-  Centre de tri
-  Centre d'incinération
-  Centre de transfert
-  Déchèterie

Travaux et projets

-  Centre de tri
-  Unité de Valorisation Energétique (UVE)
-  Unité de Valorisation Organique (UVO)
-  Intégration urbaine
-  A l'étude

